



CAP des Techniciens d'art

Mardi 13 décembre 2016

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de Mme Claudine MESCLON (sous-directrice des métiers et des carrières). Jean Chapellon (Unsa) est désigné secrétaire adjoint.

1/ Approbation des procès-verbaux

Jean Chapellon était secrétaire adjoint pour la séance du 29 juin. Confronté une nouvelle fois à l'administration, ce PV n'a pu être finalisé et son adoption est donc reportée. Le PV de la séance du 14 septembre, lui, a été signé par le secrétaire adjoint sans que vos représentants CFDT-UNSA aient été consultés comme le veut l'usage. Après avoir fait part d'observations, nous nous sommes abstenus.

Pour mémoire, les procès-verbaux devraient être « transmis dans le délai d'un mois, aux membres de la commission » (art. 29 du décret n° 82-451)...

2/ Nominations au tour extérieur au titre de 2017

Le nombre de postes ouverts est statutairement compris entre un et deux cinquièmes des nominations intervenues dans le corps. Cette année, **13 postes étaient finalement ouverts pour 221 agents** techniques des administrations de l'État (dont 105 dans le grade « principal de première classe »), soit un ratio de 17 agents par poste.

Signalons que 8 postes étaient d'abord proposés, puis 12 et un treizième en séance.

Ces promotions étant, autant que possible, réparties entre les différentes directions du ministère à proportion des effectifs concernés, l'administration proposait la répartition suivante :

- 8 postes au sein de la direction générale du patrimoine (DGPat) ;
- 1 poste (2 finalement) au sein de la direction générale de la création artistique (DGCA) ;
- 2 postes au sein de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) ;
- 1 poste autre (Élysée, Secrétariat général, DRAC et agents détachés).

Les représentants du personnel ont rappelé qu'il a été acté, au cours d'une précédente séance, qu'un agent ne devrait pas bénéficier d'une promotion moins de cinq ans après avoir été promu une première fois. Il importe en effet de veiller à tenir compte de l'âge, équilibrer les promotions et de ne pas promouvoir toujours les mêmes.

Vos représentants CFDT-UNSA partagent bien sûr ces préoccupations, mais le travail de sélection des candidatures est long, très difficile et l'administration ne donne pas tous les moyens pour s'en acquitter au mieux

(notamment en fournissant les listes des agents au format pdf...). **C'est pourquoi il ne faut jamais hésiter à solliciter vos représentants pour leur faire connaître votre situation personnelle !**

À l'issue de longs débats, la liste des agents retenus est la suivante (classement alphabétique) :

DGPat	DGCA	DGMIC
M. Philippe BAILLY	M. Jean-Pierre NAGAYA	Mme Claire OBRIOT
M. Jean-Pierre BIANCHIN	Mme Valérie POIFOL	M. Gilles PRIEUL
M. Cédric BRETON		
M. Éric FROIDEVAL		
M. Willy LECOMTE		Autre
Mme Nathalie OLIGO-LESIK		Mme Nadine DAYOU
M. Richard SABATIN		
M. Vincent SEGARD		

Cette liste est le résultat de nombreux compromis pour équilibrer, si possible, les nominations entre les directions, les spécialités, les affectations, la répartition hommes/femmes...

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun de ces collègues et leur souhaitons la bienvenue dans le corps des techniciens d'art.

3/ Examen des titularisations

Sur deux agents dont le stage a été prolongé, un agent bénéficie d'un rapport de titularisation favorable de sa hiérarchie, l'autre est actuellement en arrêt suite à un accident de service, ce qui repousse d'autant la date de sa titularisation.

L'administration a souhaité convoquer M. Berthier, responsable au Centre des monuments nationaux, en tant qu'expert sur ce point.

Comme les fois précédentes, les représentants du personnel se sont étonnés qu'un technicien d'art ait pu être nommé sur un poste de chef d'équipe dès sa première affectation. La spécialité (jardinier d'art) est une des seules, au sein des métiers d'art, où il paraît normal de nommer des catégories B sur des missions de chef de travaux d'art !

L'administration a de nouveau rappelé que le statut prévoit bien que les techniciens d'art « peuvent » se voir confier des « *responsabilités particulières de coordination d'équipe* » et qu'un agent doit alors être évalué tant sur les aspects professionnels que managériaux.

La gestion de la situation par l'établissement n'est pourtant pas mise en cause, notamment pour la recherche du dialogue et la mise en place d'un accompagnement.

Les autres titularisations soumises à la CAP sont toutes approuvées à l'unanimité, pour certaines sous réserves du rapport de titularisation (selon date de fin de stage).

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun des collègues dont les noms suivent et leur souhaitons la bienvenue dans le corps des techniciens d'art.

Romain BERETTI	<i>EP Versailles</i>
Eléonore BOSCASSI	<i>EP Versailles</i>

Louis BOUSSEL	<i>Mobilier national</i>
Etienne BOUXOM	<i>Musée du Louvre</i>
Jean-Yves CHERMEUX	<i>Domaine de Pau</i>
Franck COLLARD	<i>Musée de Compiègne</i>
Marie-Clélie DUBOIS	<i>Mobilier national</i>
Anthony LALLOUET	<i>Musée du Louvre</i>
Claire LEMESLE	<i>Musée de Compiègne</i>
Annick MOULIN	<i>Musée de Cluny</i>
Olivier PAITREULT	<i>BNF</i>
Agata POGLODEK-CIELUCH	<i>Archives nationales</i>
Thierry RECH	<i>Mobilier national</i>
William SPIRITO	<i>Musée du Louvre</i>
Ivan TILLEUL	<i>C2RMF</i>
Wanda WOLOSZYN	<i>Musée Marc Chagall</i>

4/ Examen des demandes de changement de spécialité

Un agent relieur a présenté une demande pour entamer un changement vers la spécialité monteur en dessins. L'avis de la CAP est favorable à l'unanimité, cette collègue va donc entamer le programme de formation défini pour elle. Nous lui adressons nos encouragements.

Un agent lustrier a mené à bien son programme de formation pour devenir créateur de prototypes. Au vu des pièces présentées, l'avis de la CAP sur ce changement de spécialité est favorable à l'unanimité. Nous adressons nos chaleureuses félicitations à cette collègue.

Les représentants du personnel ont attiré l'attention sur un agent souhaitant changer de spécialité avant même la fin de son année de stagiaire. L'administration refuse d'examiner cette demande, rappelant qu'elle recrute en fonction des besoins qu'elle a identifiés. Il faut passer le « bon » concours ou gérer les changements sur une carrière.

Vos représentants CFDT-UNSA ont rappelé qu'il pouvait s'écouler 10 ans, voire beaucoup plus, entre deux concours. Nous avons attiré l'attention sur un autre agent : sa demande sera étudiée à la prochaine CAP.

5/ Examen d'une demande de mouvement

7 demandes étaient présentées sur 4 postes.

4 demandes (3 supplémentaires, retirées avant la séance, n'ont pas été examinées) portaient sur un même poste de régisseur au musée Picasso. Aucune n'a été retenue par l'établissement, malgré un besoin « urgent ». La possibilité d'un recrutement contractuel étant clairement envisagé par l'établissement, les représentants du personnel ont rappelé avec fermeté que cela ne respecterait ni le cadre statutaire (puisque des corps de fonctionnaires compétents pour les fonctions de régisseurs existent), ni l'accord ministériel dit « de retour à la règle », signé le 8 juillet 2015.

Une demande à la Bibliothèque Mazarine a reçu un avis défavorable de la direction d'accueil.

Une demande au Musée Chagall a été retirée en séance

Une demande a reçu un avis favorable à l'unanimité :

Prénom NOM	Corps d'origine	Service d'origine	Affectation	Spécialité
Christophe ROZAY	Technicien sup. d'étude et de fabrication	Ministère de la Défense	École nationale supérieure d'Art de Bourges	« volumes »

6/ Examen des demandes de démission

Bruno JONCHERE, technicien d'art « menuisier en sièges », a souhaité présenter sa démission à l'issue d'une période de mise en disponibilité pour convenances personnelles.

L'avis de la CAP est favorable à l'unanimité. Nous lui souhaitons bonne réussite dans ses activités.

7/ Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle au titre de l'année 2014

Attention : avalanche de chiffres !... Le corps des techniciens d'art compte 687 agents, dont 122 agents ne remplissaient pas les conditions pour être évalués. Pour 566 agents évaluables, 504 compte-rendus d'entretien d'évaluation ont été reçus, soit 89 %.

Sur 510 agents « bonifiables » (ceux qui n'ont pas atteint le dernier échelon), 56 compte-rendus d'entretien n'ont pas été transmis privant ces agents, en principe, d'une réduction d'ancienneté (ou « bonification »). *Vos représentants CFDT-UNSA vous rappellent que l'évaluation est un droit : faites-le valoir ! N'hésitez pas à contacter vos représentants !*

4 agents se sont vu refuser une réduction d'ancienneté, ce qui laisse 450 agents bonifiés d'un mois.

Sur interrogation de vos représentants CFDT-UNSA, Mme Mesclon assure que, même en l'absence de compte-rendu d'évaluation, l'ensemble des agents éligibles recevront un mois de réduction d'ancienneté.

Rappelons que c'est la dernière année que sont distribuées des réductions d'ancienneté. En effet, la carrière des corps de fonctionnaires est désormais composée d'échelons d'une durée fixe suite à l'application, dans l'année 2016, du Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et rémunérations (dit « PPCR »).

8/ Approbation de la liste des admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de la classe supérieure

Transmise en séance, la liste est approuvée à l'unanimité.

Marion CLAPPAZ	<i>Mobilier national</i>
Marie-Hélène DELCAYROU	<i>Musée du Louvre</i>
Lise GONSARD	<i>Cité de la céramique</i>
Christelle GRINBOM	<i>Mobilier national</i>

Damien LEPAGE	<i>DRAC Bretagne</i>
Gervais MAIRE	<i>Mobilier national</i>
Lauriane OBRY	<i>Mobilier national</i>
Stéphane PENAUD	<i>Musée du Louvre</i>
Marie-Thérèse PINON	<i>BNF</i>
Dorothee RATAJCZAK	<i>Cité de la céramique</i>
Isabelle SCAPPAZZONI	<i>Archives nationales</i>
Céline VERMEULEN	<i>Mobilier national</i>

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun de ces collègues.

9/ Avancement au choix au grade de Technicien d'art de classe supérieure

Seuls les représentants non promouvables du grade d'origine (classe normale) et les représentants du grade d'accueil (classe supérieure) sont appelés à siéger sur ce point de l'ordre du jour.

En tant que représentants titulaire et suppléant dans la classe exceptionnelle, vos représentants CFDT-UNSA n'ont donc pas assisté à cette partie des débats.

Pour **218 agents** remplissant les conditions, 24 postes étaient disponibles. L'administration ayant choisi d'ouvrir 12 postes par examen professionnel, **12 postes** étaient ouverts à la promotion au choix, soit un ratio de plus de 18 agents par poste.

Signalons que deux représentants élus étaient promouvables et devaient donc être remplacés. La procédure prévoit un tirage au sort parmi la liste des agents du corps.

Nous constatons que vos représentants CFDT-UNSA n'ont pas été conviés à assister à ce tirage au sort, contrairement aux autres représentants...

10/ Avancement au choix au grade de Technicien d'art de classe exceptionnelle

Seuls les représentants non promouvables du grade d'origine (classe supérieure) et les représentants du grade d'accueil (classe exceptionnelle) sont appelés à siéger sur ce point de l'ordre du jour.

Pour **131 agents** remplissant les conditions, 16 postes étaient disponibles. L'administration ayant choisi d'ouvrir 8 postes par examen professionnel, **8 postes** étaient ouverts à la promotion au choix, soit un ratio de plus de 16 agents par poste.

Ces promotions étant, autant que possible, réparties entre les différentes directions du ministère à proportion des effectifs concernés, l'administration proposait la répartition suivante :

- 2 postes au sein de la DGPat ;
- 4 postes au sein de la DGCA ;
- 1 poste au sein de la DGMIC ;
- 1 poste autre (Élysée, Secrétariat général, Éducation nationale).

Les agents qui en ont la possibilité doivent s'efforcer de passer les examens professionnels plutôt que d'attendre une promotion : en raison du faible nombre d'inscrits, le ratio nombre de candidats par poste est très nettement plus favorable que celui des promotions au choix...

À l'issue des débats, la liste des agents retenus est la suivante (classement alphabétique) :

DGPat	DGCA	DGMIC
M. Dominique BOIZOT	M. Jean-Marc BAUDET	M. Olivier JOLY
M. Pascal MEROT	Mme Nathalie CELAS	
	Mme Agnès PHILIPPON	Autre
	Mme Élisabeth RIVAUD	Mme Marie-Laure DELAMARE

Cette liste est le résultat de nombreux compromis pour équilibrer, si possible, les nominations entre les directions, les spécialités, les affectations, la répartition hommes/femmes...

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun de ces collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

***N'hésitez pas à nous contacter pour toute question,
pour nous alerter, nous informer de votre situation personnelle,
ou de celle de votre établissement ou service.***

Vos représentants CFDT-UNSA :

Titulaire	Suppléant
M. Jean CHAPPELLON (Unsa/SNSC)	Mme Brigitte BATTINI
EP Cité de la céramique – Sèvres et Limoges	EP Cité de la céramique – Sèvres et Limoges
01 46 29 22 00	01 46 29 22 00
jean.chapellon@sevresciteramique.fr	brigitte.battini@sevresciteramique.fr